

L'écomobilité scolaire

Fiche REX – Ville de Villeurbanne

13 avril 2023

Description du dispositif

Ce retour d'expérience concerne les **aménagements** réalisés en 2022 dans la **rue Lafontaine**, dans laquelle se trouvent deux groupes scolaires (Jean Jaurès et Grand Clément). La rue est passée en circulation en sens unique, avec circulation à double sens pour les vélos.

Cette rue va continuer sa mue pendant plusieurs années. En effet, le T6 passera rue Florian et le groupe scolaire Grand Clément, temporairement installé rue Lafontaine, sera à nouveau déplacé d'ici quelques années.

Contexte et enjeux

La commune de Villeurbanne compte **24 écoles maternelles** et **30 écoles élémentaires**. 8 groupes scolaires sont en zone d'éducation prioritaire. Les associations de parents d'élèves de la ville ont de fortes attentes en matière d'écomobilité scolaire. Elles sont, par ailleurs, conviées aux commissions mobilité (4/an) organisées par la ville.

Les **enjeux** rencontrés par la commune en terme d'écomobilité scolaire sont les suivants :

- Circulation motorisée dense devant les groupes scolaires visités ;
- Aménagements provisoires nécessaires en anticipation des futurs travaux ;
- Acceptabilité des aménagements réalisés.

La ville a revu son **cahier des charges en matière d'aménagement des abords des groupes scolaires** :

- Élargissement des trottoirs ;
- Création de parvis ;
- Amélioration des conditions d'attente ;
- Lutte contre la pollution sonore liée aux circulations motorisées ;
- La ville de Villeurbanne aménage des places de PMR sur demande ;
- Les zones « dépose minute » ne sont pas mises en place aux abords de toutes les écoles afin d'encourager l'utilisation des alternatives à la voiture individuelle.

La Ville n'a pas organisé de concertation pour ce projet d'aménagements temporaires, mais des informations sur les aménagements de proximité ont été partagées.

Groupe Scolaire Jean Jaurès

Aménagement pré-existant : Parvis devant l'école, espaces verts.

Aménagement provisoire mis en place en 2022 : Marquage en jaune d'aménagements cyclables avant projet définitif prévu pour 2023 afin de faciliter d'éventuelles adaptations ultérieures, notamment après l'arrivée du tramway.

Aménagements définitifs prévus pour 2023 :

- Création d'une zone de stationnement pour la livraison des repas du restaurant scolaire. Auparavant, le prestataire se garait sur la piste cyclable. L'équipe enseignante n'a pas souhaité autoriser l'accès aux véhicules dans la cour de l'école. A ce titre, la ville de Villeurbanne réfléchit aux modalités de livraison des cantines scolaires ;
- Mise en place d'arceaux pour vélos.



Des aménagements conçus en lien avec la direction du groupe scolaire et les parents d'élèves

Ce travail **d'urbanisme tactique**, concernant les aménagements définitifs, a été réalisé lors d'une réunion avec les **parents d'élèves** (au nombre de deux), la **direction du groupe scolaire** et les **équipes en charge du périscolaire**. Cette réunion a eu lieu après la mise en place **des aménagements temporaires**, qui ont permis le **test de la bande cyclable à contre-sens**.

Focus Financements : L'aménagement des abords des deux groupes scolaires a été réalisé par la **Métropole de Lyon** à la demande de la ville de Villeurbanne sur des financements FIC / PROX. L'aménagement de la rue a coûté **150 000 €**.

L'enveloppe de la Métropole attribuée à la Ville de Villeurbanne pour ces aménagements est de 640 000 €/ an. Cela permet de travailler sur les abords de 4 groupes scolaires par an.

Groupe Scolaire Grand Clément

Contexte

Ce groupe scolaire a été **déplacé de façon temporaire** dans la rue. Ouvert en septembre 2022, il rejoindra son espace définitif dans la ZAC Grand Clément en septembre 2025 (ZAC actuellement en cours de dépollution). Le groupe scolaire complet (maternelle et primaire) s'étale sur 1000 m². Il accueille 10 classes (maximum 24 élèves) et propose aussi un restaurant scolaire. Ce groupe scolaire modulaire et temporaire a évolué dans son esthétisme. La construction en Algeco est mieux intégrée et embellie par son bardage bois.

Aménagements mis en place :

- Trottoirs élargis ;
- Installation d'arceaux vélos, dont vélos cargos ;
- Création d'une zone de stationnement pour la livraison des repas du restaurant scolaire ;
- Création d'un abris vélos au sein de la cour, accessible pour les professionnels;
- Création d'un rack à trottinettes pour les écoliers.



Bilan et retours

- Les arceaux pour vélos cargos sont utilisés en dépose minute et ont été salués par les parents d'élèves ;
- La barrière amovible réservant l'accès à la place de livraison pour la cantine n'est finalement pas adaptée, car trop lourde pour un déplacement quotidien ;
- Les retours d'expérience des parents sont finalement positifs sur ce groupe scolaire temporaire.

Ce groupe scolaire a été difficilement accepté car il s'est installé en lieu et place d'un ancien terrain de sports fort fréquenté (avec quelques mésusages observés). Aussi, il est prévu que le terrain de sports reprenne sa place et soit embelli quand le groupe scolaire rejoindra la ZAC Grand Clément. Le terrain de sport a été déplacé dans l'intervalle à quelques rues. La cour a été aménagée de façon à offrir un espace de sport temporaire mutualisé.



La ville de Villeurbanne a également rejoint le **dispositif Moby** en décembre 2022. Deux **écoles pilotes** (labellisées E3D) testent le dispositif jusqu'à juillet 2024 avant qu'il soit potentiellement élargi au-delà. Ce travail est accompagné par **la Maison du Vélo** et l'objectif est de donner des suites positives à cette expérimentation. Il n'y a pas de pédibus, ni de vélobus prévus dans ce dispositif, faute de parents mobilisés.

Un travail sur **la prévention routière**, avec le soutien de l'USEP, a été lancé en lien avec le dispositif Moby. Celui-ci sera appliqué hors temps scolaire.

Une autre initiative inspirante ...

La **commune de Rillieux-La-Pape** a mis en place les 3 blocs du dispositif **Savoir Rouler à Vélo**.

Pour le 3^e bloc « savoir rouler », un prestataire assure l'animation et le suivi de ce bloc et une piste « sécurité routière » a été conçue par un acteur spécialisé.

20 classes suivent le dispositif. Pour cela, 11 classes ont déjà bénéficié du dispositif « savoir rouler » à l'automne 2022 et 9 classes en bénéficieront en 2023 sur les temps scolaires.

Plusieurs freins ont été identifiés et des solutions ont été anticipées en amont du cycle :

- Le déplacement des enfants vers le circuit sécurisé peut nécessiter l'usage d'un autocar. Pour les groupes scolaires en proximité du circuit, il est encouragé de proposer un déplacement à pied ;
- La période automnale peut s'avérer froide après les vacances de la Toussaint, un démarrage plus tôt serait apprécié par les enfants ;
- Le bloc « savoir rouler » s'effectue sur les temps scolaires, il est essentiel de sensibiliser le corps enseignant et anticiper les moyens de mise en œuvre du dispositif en amont pour faciliter son application.